

E 3040

ASSEMBLÉE NATIONALE

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 décembre 2005

Enregistré à la Présidence du Sénat le 21 décembre 2005

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil en ce qui concerne la transmission des données de comptabilité nationale..

COM(2005) 0653 final

FICHE DE TRANSMISSION DES PROJETS D'ACTES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET DE L'UNION EUROPEENNE

- article 88-4 de la Constitution -

INTITULE

COM (2005) 653 final

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil en ce qui concerne la transmission des données de comptabilité nationale.

N A T U R E	S.O. Sans Objet	Observations : Ce texte modifie un précédent règlement que le Conseil d'Etat avait analysé comme relevant du domaine réglementaire. Toutefois, étant adopté au niveau communautaire dans le cadre de la procédure de codécision (article 251 du Traité), il doit être transmis au Parlement national dans le cadre de la circulaire du 22 novembre 2005 relative à l'application de l'article 88-4 de la Constitution.
	L Législatif	
	N.L. Non Législatif	
Date d'arrivée au Conseil d'Etat : 20/12/2005		
Date de départ du Conseil d'Etat : 23/12/2005		



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 14.12.2005
COM(2005) 653 final

2005/0253 (COD)

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**modifiant le règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil en ce qui concerne
la transmission des données de comptabilité nationale**

(présentée par la Commission)

EXPOSÉ DES MOTIFS

1) CADRE DE LA PROPOSITION

- **Motivations et objectifs de la proposition**

L'actuel programme de transmission des données de comptabilité nationale a été établi il y a dix ans par l'annexe B du règlement n° 2223/96 (le règlement «SEC95»). Depuis, l'environnement économique s'est transformé, faisant apparaître de nouvelles priorités politiques et de nouveaux utilisateurs. Actuellement, il semble très souhaitable de réviser le programme de transmission afin de l'adapter aux exigences et aux défis à venir.

- **Contexte général**

Les données de comptabilité nationale sont utilisées dans le cadre de différentes politiques pour définir, quantifier et mesurer, notamment les objectifs de Lisbonne ou ceux liés à la politique monétaire mais aussi pour produire les analyses économiques à court terme. Afin d'évaluer correctement et mettre en place des politiques économiques et monétaires, ainsi que leurs analyses, il est nécessaire de disposer de données de comptabilité nationale fiables et pertinentes. Bien qu'en partie modifié par des textes législatifs récents, le programme de transmission des données de comptabilité nationale se doit d'être révisé afin de satisfaire les besoins des utilisateurs et décrire pertinemment les comportements économiques.

L'examen du programme a débuté en 2003. Des utilisateurs et des producteurs clés ont été interrogés respectivement sur leurs besoins de données et les contraintes de production.

La proposition de révision du programme de transmission est le résultat d'un débat intense au niveau technique, et qui a cherché à équilibrer les nouveaux besoins des utilisateurs en fonction des contraintes imposées aux producteurs. Deux questions ont été particulièrement traitées: les exigences de l'Union économique et monétaire (UEM), notamment quant à la nécessité de disposer de données infra-annuelles actuelles et pertinentes, et les besoins de statistiques permettant l'évaluation des politiques structurelles et macroéconomiques. Le rapport intérimaire 2004 du comité économique et financier (CEF) sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM a confirmé cette orientation.

La proposition de règlement vise à remplacer l'annexe B du règlement «SEC95» qui couvre la plus grande partie des tableaux relevant du programme de transmission. Certains tableaux et certaines données continueront toutefois d'être régis par des règlements distincts. Sont concernés les comptes trimestriels financiers et non financiers des administrations publiques, la dette publique trimestrielle et les comptes trimestriels par secteur.

Si les données nécessaires pour les comptes nationaux ne sont pas fournies, en particulier dans le domaine de la politique monétaire et de l'agenda de Lisbonne, la base statistique du processus décisionnel dans les domaines économique et monétaire s'en trouvera affaiblie.

- **Dispositions en vigueur dans le domaine de la proposition**

La proposition de programme révisé ne constitue pas un acte législatif consolidé visant à intégrer l'ensemble des actes législatifs existant en ce qui concerne la transmission de données relatives au SEC95. Plusieurs tableaux continueront d'être régis par des règlements différents:

- le tableau 25 par le règlement (CE) n° 264/2000 de la Commission relatif aux statistiques infra-annuelles de finances publiques et le règlement (CE) n° 1221/2002 du Parlement européen et du Conseil sur les comptes trimestriels non financiers des administrations publiques;
- le tableau 27 par le règlement (CE) n° 501/2004 du Parlement européen et du Conseil sur les comptes financiers trimestriels des administrations publiques;
- le tableau 28 par le règlement (CE) n° 1222/2004 du Conseil concernant l'élaboration et la transmission de données sur la dette publique trimestrielle;
- le tableau 8' le règlement (CE) n° 1161/2005 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'élaboration de comptes trimestriels non financiers par secteur institutionnel.

- **Cohérence avec d'autres politiques et objectifs de l'Union**

La proposition de programme révisé a été conçue de façon à être cohérente avec les objectifs des politiques utilisant les données de comptabilité nationale, notamment l'agenda de Lisbonne et la politique monétaire.

2) CONSULTATION DES PARTIES INTERESSEES ET EVALUATION D'IMPACT

- **Consultation des parties intéressées**

Méthodes de consultation, principaux secteurs visés et profil général des répondants

La proposition de programme révisé est le résultat d'un débat intense qui a été mené au niveau technique. Trois groupes de travail d'Eurostat y ont participé: les groupes de travail «Comptes nationaux», «Comptes financiers» et «Statistiques régionales». Des utilisateurs clés ont été interrogés sur leurs besoins de données. En outre, la proposition a été discutée en profondeur par le comité «Statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements» ainsi que dans le cadre du comité du programme statistique.

Récapitulatif et modalités de prise en compte des réponses

La proposition est le résultat du débat mené par les instances concernées et intègre les suggestions avancées par les utilisateurs et les producteurs clés.

- **Recueil et utilisation d'avis d'experts**

Il n'a pas été nécessaire de recourir à des experts externes.

- **Évaluation d'impact**

Aucun impact négatif n'a été identifié en liaison avec la proposition de règlement. C'est pourquoi il n'y a pas eu de procédure d'évaluation d'impact.

S'il est adopté, le règlement devrait améliorer la disponibilité des données de comptabilité nationale, ce qui permettra d'aboutir ultérieurement à l'élaboration de statistiques de meilleure qualité au niveau européen et, partant, à des répercussions positives – quoiqu'indirectes – sur les sphères économique et sociale.

3) ÉLÉMENTS JURIDIQUES DE LA PROPOSITION

- **Résumé de l'action proposée**

La proposition vise à réviser le programme de transmission des données de comptabilité nationale telles qu'elles sont définies par l'annexe B du règlement n° 2223/96 (règlement «SEC95»).

- **Fondement juridique**

Article 285, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne.

- **Principe de subsidiarité**

La proposition relève de la compétence exclusive de la Communauté. Le principe de subsidiarité ne s'applique donc pas.

- **Principe de proportionnalité**

La proposition est conforme au principe de proportionnalité pour la (les) raison(s) suivante(s).

Le règlement proposé modifie l'annexe B du règlement (CE) n° 2223/96 (SEC95) en ce qui concerne la transmission des données de comptabilité nationale. Il applique les mêmes principes d'harmonisation et de cohérence que le règlement SEC95 pour la transmission des données de comptabilité nationale et intègre en outre de nouvelles exigences exprimées à la fois par les producteurs nationaux et les utilisateurs clés.

Le programme de transmission révisé fait partie intégrante de l'approche internationale générale en matière d'harmonisation des comptes nationaux. Il définit un ensemble commun de données de comptabilité nationale qui doivent être collectées et transmises à la Commission dans le cadre du SEC95.

- **Choix des instruments**

Instruments proposés: règlement.

D'autres moyens ne conviendraient pas pour la (les) raison(s) suivante(s).

Le règlement est d'application générale, il est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

4) IMPLICATIONS BUDGETAIRES

La proposition n'a pas d'implication budgétaire pour le budget communautaire.

5) AUTRES INFORMATIONS

- **Espace économique européen**

L'acte proposé présente de l'intérêt pour l'EEE et devrait par conséquent être étendu à l'Espace économique européen.

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**modifiant le règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil en ce qui concerne
la transmission des données de comptabilité nationale**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 285, paragraphe 1,

vu la proposition de la Commission¹,

vu l'avis de la Banque centrale européenne²,

dans le respect de la procédure visée à l'article 251 du traité³,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté⁴ fixe le cadre de référence pour les normes, définitions, classifications et règles comptables applicables à l'établissement des comptes des États membres conformément aux exigences statistiques de la Communauté dans le but d'obtenir des résultats comparables entre les États membres. Le système européen des comptes tel qu'il a été mis en place par ledit règlement est dénommé «SEC 95».
- (2) Un ensemble complet de comptes nationaux comparables et pertinents, transmis à temps, est nécessaire pour la conduite de la politique monétaire au sein de l'Union Economique et Monétaire, pour la coordination efficace des politiques économiques ainsi qu'aux fins des politiques structurelles et macro-économiques.
- (3) Le règlement (CE) n° 2223/96 contient dans son annexe B un ensemble de tableaux de données de comptabilité nationale qui doivent être transmis dans certains délais pour les besoins des Communautés. En outre, plusieurs autres règlements disposent qu'un ensemble de données supplémentaires doit être transmis à la Commission. Il s'agit des règlements suivants: le règlement (CE) n° 501/2004 du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2004 sur les comptes financiers trimestriels des administrations

¹ JO C , , p.

² JO C , , p.

³ JO C , , p.

⁴ JO L 310, 30.11.1996, p. 1, et modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1267/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 180 du 18.7.2003, p. 1).

publiques⁵, le règlement (CE) n° 1221/2002 du Parlement européen et du Conseil du 10 juin 2002 sur les comptes trimestriels non financiers des administrations publiques⁶, le règlement (CE) n° 1161/2005 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2005 relatif à l'élaboration de comptes trimestriels non financiers par secteur institutionnel⁷, le règlement (CE) n° 1222/2004 du Conseil du 28 juin 2004 concernant l'élaboration et la transmission de données sur la dette publique trimestrielle⁸ et le règlement (CE) n° 264/2000 de la Commission, du 3 février 2000, portant application du règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil et relatif aux statistiques infra-annuelles de finances publiques⁹. Au total, l'ensemble de tableaux et de données prévus par les six règlements constituent le programme complet de transmission des données de comptabilité nationale.

- (4) Il convient de mettre à jour le programme de transmission des données de comptabilité nationale afin de tenir compte de l'évolution des besoins des utilisateurs ainsi que des nouvelles priorités politiques au sein de l'Union européenne.
- (5) Le programme de transmission des données de comptabilité nationale doit prendre en considération les mutations politiques et/ou statistiques fondamentales qui sont intervenues dans certains pays durant les périodes de référence du programme.
- (6) Le rapport d'étape du comité économique et financier sur les obligations en matière d'information dans le cadre de l'Union économique et monétaire (UEM), du 25 mai 2004, approuvé par le Conseil Ecofin le 2 juin 2004, a souligné la nécessité de modifier le programme de transmission afin de remplir les exigences du plan d'action «UEM» et de la stratégie de Lisbonne définie par le Conseil européen.
- (7) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité du programme statistique (CPS) et du comité des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements (CMFB).

ONT ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe B au règlement (CE) n° 2223/96 est remplacée par le texte figurant en annexe au présent règlement.

⁵ JO L 81, 19.3.2004, p. 1.

⁶ JO L 179, 9.7.2002, p. 1.

⁷ JO L 191, 22.7.2005, p. 22.

⁸ JO L 233, 2.7.2004, p. 1.

⁹ JO L 29, 4.2.2000, p. 4.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le

Par le Parlement européen
Le président

Par le Conseil
Le président

ANNEXE A

“

ANNEXE B

PROGRAMME DE TRANSMISSION DES DONNÉES DE COMPTABILITÉ NATIONALE

Récapitulatif des tableaux

Tableau n°	Libellé	Délai t + mois (jours le cas échéant)	Première transmission	Période couverte*
1	Principaux agrégats, annuel	70 jours	2006 2008	1990 (à partir de) 1970-1989
1	Principaux agrégats, trimestriel	70 jours	2006 2008	1990 T1 (à partir de) 1980T1-1989T4
2	Principaux agrégats des administrations publiques	3/9	2006	1995 (à partir de)
3	Tableaux par branche d'activité	9/21	2006 2008	1990 (à partir de) 1970-1989
5	Dépense de consommation finale des ménages par fonction	9	2006 2008	1990 (à partir de) 1980-1989
6	Comptes financiers par secteur institutionnel (opérations)	6	2006	1995 (à partir de)
7	Comptes de patrimoine financier	6	2006	1995 (à partir de)
8	Comptes non financiers par secteur institutionnel, annuel	9	2006	1990 (à partir de)
8'	Comptes non financiers par secteur institutionnel, trimestriel ⁽¹⁾	90 jours	2006	1999 T1 (à partir de)
9	Impôts et cotisations sociales, tableaux détaillés	9	2006	1995 (à partir de)
10	Tableaux par branche d'activité et par région, NUTS II	24	2007	1995 (à partir de)
11	Dépenses des administrations publiques par fonction	12	2006	1990 (à partir de)
12	Tableaux par branche d'activité et par région, NUTS III	21	2007	1995 (à partir de)
13	Comptes des ménages par région, NUTS II	24	2007	1995 (à partir de)
15	Tableau des ressources aux prix de base, et passage aux prix d'acquisition, A60 x P60	36	2006	1995 (à partir de)
16	Tableau des emplois aux prix d'acquisition, A60 x P60	36	2006	1995 (à partir de)
17	Tableau entrées-sorties symétrique aux prix de base, P60 x P60, quinquennal	36	2008	1995 (à partir de)
18	Tableau entrées-sorties symétrique pour la production intérieure aux prix de base, P60 x P60, quinquennal	36	2008	1995 (à partir de)
19	Tableau entrées-sorties symétrique pour les importations aux prix de base P60 x P60, quinquennal	36	2008	1995 (à partir de)

20	Tableau croisé des actifs fixes par branche d'activité et par produit, A17 x AN_F6 [†] , annuel	24	2006	2000 (à partir de)
22	Tableau croisé de la formation brute de capital fixe par branche d'activité et par produit, A17 x AN_F6 [†] , annuel	24	2006	1995 (à partir de)
25	Principaux agrégats des administrations publiques, trimestriel ⁽²⁾	90 jours	2002	1991 T1/ 1999 T1 (à partir de)
26	Bilan des actifs non financiers	24	2006	1995 (à partir de)
27	Comptes financiers des administrations publiques, trimestriel ⁽³⁾	3	2004	1998 T4/ 1999 T1 (à partir de)
28	Dette publique trimestrielle ⁽⁴⁾	3	2005	2000T1 (à partir de)

t = Période de référence (année ou trimestre).

* Applicable à l'ensemble du tableau à l'exception des postes sélectionnés (cfr. détails des tableaux)

- 1) Les données sont transmises conformément au règlement (CE) n° 1161/2005 du Parlement européen et du Conseil
- 2) Les données sont transmises conformément au règlement (CE) n° 1221/2002 du Parlement européen et du Conseil et au règlement (CE) n° 264/2000 de la Commission
- 3) Les données sont transmises conformément au règlement (CE) n° 501/2004 du Parlement européen et du Conseil
- 4) Les données sont transmises conformément au règlement (CE) n° 1222/2004 du Conseil

Tableau 1 – Principaux agrégats – exercices trimestriel et annuel

Code	Liste des variables	Ventilation ⁽¹⁾	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés
Valeur ajoutée et produit intérieur brut				
B.1g	1. Valeur ajoutée brute aux prix de base	A6 [†]	x	x
D.21	2. a) Impôts sur les produits		x	x
D.31	b) Subventions sur les produits		x	x
B.1*g	3. Produit intérieur brut aux prix du marché		x	x
Emplois du produit intérieur brut				
P.3	4. Dépense totale de consommation finale		x	x
P.3	5. a) Dépense de consommation finale des ménages (concept intérieur)	Durabilité ⁽²⁾	x	x
P.3	b) Dépense de consommation finale des ménages (concept national)		x	x
P.3	6. Dépense de consommation finale des ISBL au service des ménages		x	x
P.3	7. Dépense de consommation finale des administrations publiques		x	x
P.31	a) Dépense de consommation individuelle		x	x
P.32	b) Dépense de consommation collective		x	x
P.4	8. Consommation finale effective des ménages		x	x
P41	a) Consommation individuelle effective		x	x
P.5	9. Formation brute de capital		x	x
P.51	a) Formation brute de capital fixe	AN_F6 ⁽⁶⁾	x	x
P.52	b) Variations des stocks		x	x
P.53	c) Acquisitions moins cessions d'objets de valeur		x	x
P.6	10. Exportations de biens (fab) et services		x	x
P.61	a) Biens		x	x
P.62	b) Services		x	x
	États membres de l'UE et institutions de l'UE ⁽⁵⁾		x	x
	États membres de l'UE ⁽⁵⁾		x	x
	Membres de l'Union monétaire ⁽⁵⁾		x	x

	Institutions de l'UE ^{(3) (5)}		x	x
	Pays tiers et organisations internationales ⁽⁵⁾		x	x
P.7	11. Importations de biens (fab) et services		x	x
P.71	a) Biens		x	x
P.72	b) Services		x	x
	États membres de l'UE et Institutions de l'UE ⁽⁵⁾		x	x
	États membres de l'UE ⁽⁵⁾		x	x
	Membres de l'Union monétaire ⁽⁵⁾		x	x
	Institutions de l'UE ^{(3) (5)}		x	x
	Pays tiers et organisations internationales ⁽⁵⁾		x	x
B.11	12. Solde des échanges extérieurs de biens et services		x	x

Revenu, épargne et capacité (+)/besoin (-) de financement

B.2g + B.3g	13. Excédent d'exploitation brut et revenu mixte		x	
D.2	14. Impôts sur la production et les importations		x	
D.3	15. Subventions sur la production et les importations		x	
D.1_D.4	16. a) Revenu primaire à recevoir du reste du monde		x	(x)
D.1_D.4	b) Revenu primaire à payer au reste du monde		x	(x)
B.5*g	17. Revenu national brut aux prix du marché		x	(x)
K.1	18. Consommation de capital fixe		x	x
B.5*n	19. Revenu national net aux prix du marché		x	(x)
B.5*g	20. Revenu national brut aux prix du marché		x	(x)
D.5, D.6, D.7	21. a) Transferts courants à recevoir du reste du monde		x	(x)
D.5, D.6, D.7	b) Transferts courants à payer au reste du monde		x	(x)
B.6n	20. a) Revenu net disponible		x	(x)
B.6g	b) Revenu brut disponible		x	(x)
D.8	21. Ajustements pour variations des droits des ménages sur les fonds de pension		x	(x)
B.8n	22. Épargne nationale nette		x	

D.9	23. a) Transferts en capital à recevoir du reste du monde		x	
D.9	b) Transferts en capital à payer au reste du monde		x	
K.2	24. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers nsur les produits		x	
B.9	25. Capacité (+)/besoin (-) de financement		x	

Population, emploi, rémunérations des salariés

	26. Données sur la population et l'emploi			
	a) Population totale (en milliers)			
	b) Chômeurs (en milliers) ⁽³⁾			
	c) Emploi dans les unités de production résidentes (milliers de personnes employées, milliers d'heures travaillées et milliers d'emplois ⁽³⁾) et emploi des résidents (milliers de personnes)	A6 ^{†(4)}		
	. travailleurs indépendants	A6 ^{†(4)}		
	. salariés	A6 ^{†(4)}		
D.1	27. Rémunération des salariés travaillant dans des unités de production résidentes et rémunération des salariés résidents	A6 [†]	x	
D.11	a) Salaires et traitements bruts	A6 [†]	x	

(x) En termes réels.

A6 [†] NACE A6 y compris «dont secteur manufacturier». Rétropolations pour le secteur manufacturier à partir de 1990

1) Économie totale si aucune ventilation n'est indiquée.

2) Ventilation par durabilité: biens durables, biens semi-durables, biens non durables, services.

Rétropolations à partir de 1990.

3) Facultatif.

4) A6 [†]uniquement pour l'emploi total, les travailleurs indépendants et les salariés des unités de production résidentes.

5) Rétropolations:

- 1995-1998: total et Union monétaire

- à partir de 1999: Ventilation du total en Union monétaire/autres États membres de l'UE-25/institutions de l'UE/pays tiers et organisations internationales;

- les réropolations antérieures à 1995 de doivent pas être transmises.

6) AN_F6: Ventilation des actifs fixes

AN1111 logements

AN1112	autres bâtiments et ouvrages de génie civil
AN11131	matériels de transport
AN11132	autres machines et équipements
AN1114	actifs cultivés
AN112	actifs fixes incorporels

Table 2 – Principaux agrégats des administrations publiques

Code	Opération	Secteurs et sous-secteurs (1) (2)
P.1	Production	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.11 + P.12	- Production marchande et production pour usage final propre	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.13	- Autre production non marchande	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.131	. Paiements pour autre production non marchande	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.132	. Autre production non marchande, autres	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.11 + P.12 + P.131	Production marchande, production pour usage final propre et paiements pour autre production non marchande	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.2	Consommation intermédiaire	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.1g	<i>Valeur ajoutée brute</i>	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
K.1	Consommation de capital fixe	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.1n	<i>Valeur ajoutée nette</i>	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.1	Rémunération des salariés à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.29	Autres impôts sur la production à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.39	Autres subventions sur la production à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.2n	<i>Excédents nets d'exploitation</i>	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.2	Impôts sur la production et les importations à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4	Revenus de la propriété à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.3	Subventions à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4	Revenu de la propriété à payer ⁽²⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4_S.1311	dont revenus à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311)	S.1312, S.1313, S.1314
D.4_S.1312	dont revenus à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312)	S.1311, S.1313, S.1314
D.4_S.1313	dont revenus à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313)	S.1311, S.1312, S.1314
D.4_S.13.14	dont revenus à payer au sous-secteur des administrations de sécurité	S.1311, S.1312, S.1313

	sociale (S.1314)	
D. 41	- Intérêts à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.42 + D.43 + D.44 + D.45	- Autre revenu de la propriété à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.5n	<i>Solde des revenus primaires, net</i>	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.5	Impôts courants sur le revenu et le patrimoine à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.61	Cotisations sociales à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.611	- Cotisations sociales effectives	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.612	- Cotisations sociales imputées	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7	Autres transferts courants à recevoir ⁽²⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.5	Impôts courants sur le revenu et le patrimoine à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.6311 + D.63121 + D.63131	Transferts sociaux en nature liés aux dépenses sur les produits fournis aux ménages via les producteurs du marché à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.62 + D.6311 + D.63121 + D.63131	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature liés aux dépenses sur les produits fournis aux ménages via les producteurs du marché à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7	Autres transferts courants à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7_S.1311	dont transferts à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311)	S.1312, S.1313, S.1314
D.7_S.1312	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312)	S.1311, S.1313, S.1314
D.7_S.1313	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313)	S.1311, S.1312, S.1314
D.7_S.13.14	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314)	S.1311, S.1312, S.1313
B.6n	<i>Revenu net disponible</i>	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.3	Dépense de consommation finale	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.31	- Dépense de consommation individuelle	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.32	- Dépense de consommation collective	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.8	Ajustement pour variations des droits des ménages sur les fonds de pension	S.13, S.1311, S.1312,

		S.1313, S.1314
B.8g	Épargne brute	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.8n	Épargne nette	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.9	Transferts en capital à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.91	- Impôts en capital	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.92 + D.99	- Autres transferts en capital et aides à l'investissement à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.9	Transferts en capital à payer ⁽²⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.9_S.1311	dont transferts à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311)	S.1312, S.1313, S.1314
D.9_S.1312	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312)	S.1311, S.1313, S.1314
D.9_S.1313	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313)	S.1311, S.1312, S.1314
D.9_S.1314	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314)	S.1311, S.1312, S.1313
P.5	Formation de capital brut	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.51	- Formation brute de capital fixe	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.52 + P.53	- Variations des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
K2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.5 + K.2	Formation de capital brut et acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.9	Capacité (+)/besoin (-) de financement net (te)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
TE	Dépenses totales	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
TR	Revenu total	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.995	Transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales notifiées mais non susceptibles d'être perçus ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
EDP_D41	Intérêt y compris flux sur swaps et FRAs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
EDP_B9	Capacité (+)/besoin de financement sous la procédure de déficit excessif (EDP)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

1) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

2) Les données du secteur S.13 correspondent à la somme des données des sous-secteurs, à l'exclusion des postes D.4, D.7 et de D.9 (et de leurs sous-postes) pour lesquels il y a lieu de consolider les sous-secteurs (avec des informations de contrepartie).

Les données des sous-secteurs S.1312, S.1313 et S.1314 sont fournies à titre facultatif pour la transmission $t + 3$ en ce qui concerne la dernière année transmise.

Les rétrapolations des sous-secteurs S.1311, S.1312, S.1313 et S.1314 ainsi que les informations de contrepartie des postes D.4, D.7 et D.9 commencent à partir de 1995.

3) Ventilation par sous-secteurs de réception à titre facultatif

Tableau 3 – Tableaux par branche d’activité

Code	Liste des variables	Ventilation ⁽¹⁾⁽²⁾	Prix courants	Prix de l’année précédente et volumes chaînés
Production				
P.1	1. Production aux prix de base par branche d’activité	A31/A60	x	
P.2	2. Consommation intermédiaire aux prix d’acquisition par branche d’activité	A31/A60	x	
B.1g	3. Valeur ajoutée brute aux prix de base par branche d’activité	A31/A60	x	x
K.1	4. Consommation de capital fixe par branche d’activité	A31/A60	x	x
B.2n + B.3n	5. Excédent net d’exploitation et revenu mixte net	A31/A60	x	
D.29-D.39	6. Autres impôts moins autres subventions sur la production	A31/A60	x	
Formation de capital				
P.5	5. Formation brute de capital par branche d’activité ⁽⁶⁾	A6	x	x
P.51	a) Formation brute de capital fixe par branche d’activité	A31/A60	x	x
	Ventilation par actif fixe AN_F6 [†]		x	x
	dont logements et autres bâtiments et ouvrages de génie civil	A31/A60	x	x
P.52 + P.53	b) Variations des stocks plus acquisitions moins cessions d’objets de valeur par branche d’activité ⁽⁶⁾	A6	x	x
P.52	dont variation des stocks ⁽⁴⁾		x	x
P.53	dont acquisitions moins cessions d’objets de valeur ⁽⁴⁾		x	x
Emploi et rémunération des salariés				
D.1	6. Emploi par branche d’activité (milliers de personnes, milliers d’heures travaillées ⁽³⁾ et milliers d’emplois ⁽⁴⁾)	A31/A60		
	a) les travailleurs indépendants par branche d’activité	A31/A60		
	b) salariés par branche d’activité	A31/A60		
	dont secteur des administrations publiques (S.13) ⁽⁵⁾			
	dont autres secteurs (S.11 + S.12 + S.14 + S.15) ⁽⁵⁾			
	7. Rémunération des salariés par branche d’activité	A31/A60	x	

D.11	a) Salaires et traitements par branche d'activité	A31/A60	x	
------	---	---------	---	--

AN_F6 [†]: Ventilation des actifs fixes:

AN1111 logements

AN1112 autres bâtiments et ouvrages de génie civil

AN11131 matériel de transport

AN11132 autres machines et équipements

dont: AN111321 matériel et équipement de bureau

AN111322 matériel de radio, télévision et communication

AN1114 actifs cultivés

AN112 actifs fixes incorporels

dont: AN1122 logiciel informatique

- 1) Économie totale si aucune ventilation n'est indiquée.
- 2) A6/A31: délai de transmission t + 9 mois. Rétropolations à partir de 1970.
A60: Délai de transmission t + 21 mois. Rétropolations à partir de 1990.
- 3) Rétropolations pour les heures travaillées : à partir de 1990 A31 obligatoire, A60 facultatif;
- avant 1990: A6 obligatoire, A31 facultatif;
- 4) Facultatif.
- 5) Rétropolations à partir de 1990.
- 6) A31/A60 facultatif.

Tableau 5 – Dépense de consommation finale des ménages

Code	Liste des variables	Ventilation	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés
P.3	1. Dépense de consommation finale des ménages par fonction	Groupes COICOP	x	x
P.3	2. Dépense de consommation finale des ménages résidant et non résidant sur le territoire économique		x	x
P.33	3. Dépense de consommation finale des ménages résidant dans le reste du monde.			
P.34	4. Dépense de consommation finale des ménages non résidant sur le territoire économique.			
P.3	5. Dépense de consommation finale des ménages résidant sur le territoire économique et à l'étranger.		x	x

Tableau 6 – Comptes financiers par secteur

(opérations, autres variations de volume et comptes de réévaluation – consolidés et non-consolidés – et informations de contrepartie*)

		Économie totale	Institutions non-financières	Institutions financières, tous sous-secteurs compris ⁽¹⁾	administrations publiques, tous sous-secteurs compris ⁽²⁾	Ménages et ISBL au service des ménages ⁽³⁾	Reste du monde, tous sous-secteurs compris ⁽⁴⁾
Opérations/Variations de volume**/réévaluation d'instruments financiers**	SEC	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14 + S.15	S.2
Actifs financiers	F. A	x	x	x	x	x	x
Or monétaire et DTS	F.1	x	x	x	x	x	x
Or monétaire	F.11	x	x	x	x	x	x
Droits de tirage spéciaux (DTS)	F.12	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	F.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	F.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	F.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	F.29	x	x	x	x	x	x
Titres autres qu'actions	F.3	x	x	x	x	x	x
Titres autres qu'actions, à l'exclusion des produits financiers dérivés	F.33	x	x	x	x	x	x
Titres à court terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	F.331	x	x	x	x	x	x
Titres à long terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	F.332	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés	F.34	x	x	x	x	x	x
Crédits	F.4	x	x	x	x	x	x
Crédits à court terme	F.41	x	x	x	x	x	x
Crédits à long terme	F.42	x	x	x	x	x	x

Actions et autres participations	F.5	x	x	x	x	x	x
Actions et autres participations, à l'exclusion des parts d'organismes de placement collectif	F.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	F.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	F.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	F.513	x	x	x	x	x	x
Parts d'organismes de placement collectifs	F.52	x	x	x	x	x	x
Provisions techniques d'assurances	F.6	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie & sur les fonds de pension	F.61	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie	F.611	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages sur les fonds de pension	F.612	x	x	x	x	x	x
Provisions pour primes non acquises et provisions pour sinistres	F.62	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à recevoir	F.7	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	F.71	x	x	x	x	x	x
Autres	F.79	x	x	x	x	x	x
Passif	F. L	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	F.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	F.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	F.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	F.29	x	x	x	x	x	x
Titres autres qu'actions	F.3	x	x	x	x	x	x
Titres autres qu'actions, à l'exclusion des produits	F.33	x	x	x	x	x	x

financiers dérivés							
Titres à court terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	F.331	x	x	x	x	x	x
Titres à long terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	F.332	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés	F.34	x	x	x	x	x	x
Crédits	F.4	x	x	x	x	x	x
Crédits à court terme	F.41	x	x	x	x	x	x
Crédits à long terme	F.42	x	x	x	x	x	x
Actions et autres participations	F.5	x	x	x	x	x	x
Actions et autres participations, à l'exclusion des parts d'organismes de placement collectifs	F.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	F.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	F.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	F.513	x	x	x	x	x	x
Parts d'organismes de placement collectifs	F.52	x	x	x	x	x	x
Provisions techniques d'assurances	F.6	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie et sur les fonds de pension.	F.61	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie	F.611	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages et sur les fonds de pension	F.612	x	x	x	x	x	x
Provisions pour primes non acquises et provisions pour sinistres	F.62	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à payer	F.7	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	F.71	x	x	x	x	x	x

Autres	F.79	x	x	x	x	x	x
Acquisition nette d'actifs financiers ⁽⁵⁾	F. A	x	x	x	x	x	x
Passifs nets en cours ⁽⁵⁾	F. L	x	x	x	x	x	x
Opérations financières nettes ⁽⁵⁾		x	x	x	x	x	x
Écarts statistiques ⁽⁵⁾		x	x	x	x	x	x
Capacité (+)/besoin (-) de financement ⁽⁵⁾	B.9	x	x	x	x	x	x

* Informations de contrepartie non consolidées: tableau facultatif limité aux secteurs de contrepartie suivants:

- S.11 Sociétés non financières
- S.12 Sociétés financières
- S.13 Administrations publiques
- S.14 + S.15 Ménages plus institutions sans but lucratif au service des ménages
- S.2 Reste du monde

** Variations de volume, réévaluation des instruments financiers: tableaux facultatifs

1) Sociétés financières:

- S.12 Sociétés financières – total
- S.121 + S.122 Institutions financières monétaires
- S.121 Banque centrale***
- S.122 Autres institutions financières monétaires***
- S.123 Autres intermédiaires financiers
- S.124 Auxiliaires financiers
- S.125 Sociétés d'assurance et de fonds de pension

2) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques – total
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

- 3) Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages:
- S.14 + S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages – total
 - S.14 Ménages ***
 - S.15 Institutions sans but lucratif au service des ménages ***
- 4) Reste du monde:
- S.2 Reste du monde – total
 - S.21 Union européenne***
 - S.2111 Membres de l'UEM***
 - S.22 Autres (non UE)***

*** Secteurs et sous-secteurs institutionnels à fournir à titre facultatif

- 5) Uniquement pour les «Opérations en instruments financiers» mais sans importance pour les «variations de volume», «réévaluation d'instruments financiers» et informations sectorielles de contrepartie.

Tableau 7 – Compte de patrimoine financier

**(Stock d'instruments financiers – consolidés et non consolidés –
et informations de contrepartie*)**

		Économie totale	Institutions non- financières	Institutions financières, tous sous- secteurs compris ⁽¹⁾	administrations publiques, tous sous-secteurs compris ⁽²⁾	Ménages et ISBL au service des ménages ⁽³⁾	Reste du monde, tous sous- secteurs compris ⁽⁴⁾
Stock d'instruments financiers	ESA	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14 + S.15	S.2
Actifs financiers	AF. A	x	x	x	x	x	x
Or monétaire et DTS	AF.1	x	x	x	x	x	x
Or monétaire	AF.11	x	x	x	x	x	x
Droits de tirage spéciaux (DTS)	AF.12	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	AF.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	AF.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	AF.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	AF.29	x	x	x	x	x	x
Titres autres qu'actions	AF.3	x	x	x	x	x	x
Titres autres qu'actions, à l'exclusion des produits financiers dérivés	AF.33	x	x	x	x	x	x
Titres à court terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	AF.331	x	x	x	x	x	x
Titres à long terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	AF.332	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés	AF.34	x	x	x	x	x	x
Crédits	AF.4	x	x	x	x	x	x
Crédits à court terme	AF.41	x	x	x	x	x	x
Crédits à long terme	AF.42	x	x	x	x	x	x
Actions et autres	AF.5	x	x	x	x	x	x

participations							
Actions et autres participations, à l'exclusion des parts d'organismes de placement collectifs	AF.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	AF.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	AF.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	AF.513	x	x	x	x	x	x
Parts d'organismes de placement collectifs	AF.52	x	x	x	x	x	x
Provisions techniques d'assurance	AF.6	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie et sur les fonds de pension	AF.61	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie	AF.611	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages sur les fonds de pension	AF.612	x	x	x	x	x	x
Provisions pour primes non acquises et provisions pour sinistres	AF.62	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à recevoir	AF.7	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	AF.71	x	x	x	x	x	x
Autres	AF.79	x	x	x	x	x	x
Passif	AF. L	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	AF.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	AF.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	AF.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	AF.29	x	x	x	x	x	x
Titres autres qu'actions	AF.3	x	x	x	x	x	x
Titres autres qu'actions, à l'exclusion des produits financiers dérivés	AF.33	x	x	x	x	x	x

Titres à court terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	AF.331	x	x	x	x	x	x
Titres à long terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	AF.332	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés	AF.34	x	x	x	x	x	x
Crédits	AF.4	x	x	x	x	x	x
Crédits à court terme	AF.41	x	x	x	x	x	x
Crédits à long terme	AF.42	x	x	x	x	x	x
Actions et autres participations	AF.5	x	x	x	x	x	x
Actions et autres participations, à l'exclusion des parts d'organismes de placement collectifs	AF.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	AF.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	AF.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	AF.513	x	x	x	x	x	x
Parts d'organismes de placement collectifs	AF.52	x	x	x	x	x	x
Provisions techniques d'assurances	AF.6	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie et sur les fonds de pension	AF.61	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie	AF.611	x	x	x	x	x	x
Droit net des ménages et sur les fonds de pension	AF.612	x	x	x	x	x	x
Provisions pour primes non acquises et provisions pour sinistres	AF.62	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à payer	AF.7	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	AF.71	x	x	x	x	x	x
Autres	AF.79	x	x	x	x	x	x

Actifs financiers ⁽⁵⁾	AF. A	x	x	x	x	x	x
Passif ⁽⁵⁾	AF. L	x	x	x	x	x	x
Actifs financiers nets ⁽⁵⁾	BF.90	x	x	x	x	x	x

* Informations de contrepartie non consolidées: tableau facultatif limité aux secteurs de contrepartie suivants:

- S.11 Sociétés non financières
- S.12 Sociétés financières
- S.13 Administrations publiques
- S.14 + S.15 Ménages plus institutions sans but lucratif au service des ménages
- S.2 Reste du monde

1) Sociétés financières:

- S.12 Sociétés financières – total
- S.121 + S.122 Institutions financières monétaires
- S.121 Banque centrale***
- S.122 Autres institutions financières monétaires***
- S.123 Autres intermédiaires financiers
- S.124 Auxiliaires financiers
- S.125 Sociétés d'assurance et de fonds de pensions

2) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques – total
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

3) Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages:

- S.14 + S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages – total
- S.14 Ménages ***
- S.15 Institutions sans but lucratif au service des ménages ***

4) Reste du monde:

- S.2 Reste du monde – total

- S.21 Union européenne***
- S.2111 Membres de l'UEM***
- S.22 Autres (non UE) ***

*** Secteurs et sous-secteurs institutionnels à fournir à titre facultatif

- 5) Uniquement pour les stocks financiers, mais sans importance pour les informations sectorielles de contrepartie.

Tableau 8 – Comptes non financiers par secteur

[illegible]

		S.1	S.11	S.12	S.13	S.14/S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2	S.21	S.211	S.2111	S.2112	S.212	S.22							
	Ressources																						
B.1g	Produit intérieur brut/valeur ajoutée brute	x	x	x	x	x	x	x	x														
D.3	Subventions reçues:	x	x	x	x	x	x	x	x														
D.31	- Subventions sur les produits	x															x						
D.39	- Autres subventions sur la production	x	x	x	x	x	x	x															
R211	Total des ressources	x	x	x	x	x	x	x	x														
	Emplois																						
D.1	Rémunération des salariés	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x							
D.2	Impôts sur la production et les importations, à payer	x	x	x	x	x	x	x	x														
D.21	- Impôts sur les produits	x															x						
D.29	- Autres impôts sur la production	x	x	x	x	x	x	x															
B.2g_B.3g	Excédent brut d'exploitation plus revenu mixte brut	x	x	x	x	x	x	x	x														
B.3g	- Revenu mixte brut	x				x	x																
U211	Total des emplois	x	x	x	x	x	x	x	x														
	II.1.2 Compte d'affectation des revenus primaires																						
		Secteurs																					
		S.1	S.11	S.12	S.13	S.14/S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2	S.21	S.211	S.2111	S.2112	S.212	S.22							
	Ressources																						
B.2g_B.3g	Excédent brut d'exploitation plus revenu mixte brut	x	x	x	x	x	x	x	x														
B.3g	- Revenu mixte brut	x				x	x																
D.1	Rémunération des salariés	x				x	x										x	x	x	x	x	x	x
D.11	- Salaires et traitements	x				x	x										x	x	x	x	x	x	x
D.2	Impôts sur la production et les importations, à recevoir	x				x											x	x			x		
D.21	- Impôts sur les produits	x				x											x	x			x		
D.211	- - Taxes de type TVA	x				x											x	x			x		
D.212	- - Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA	x				x											x	x			x		
D.214	- - Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations	x				x											x	x			x		
D.29	- Autres impôts sur la production	x				x											x	x			x		
D.4	Revenus de la propriété	x	x	x	x	x	x	x									x	x	x	x	x	x	
D.41	- Intérêts ¹⁾²⁾	x	x	x	x	x	x	x									x	x	x	x	x	x	
D.42	- Revenus distribués des sociétés	x	x	x	x	x	x	x									x	x	x	x	x	x	
D.43	- Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	x	x	x	x	x	x	x									x	x	x	x	x	x	
D.44	- Revenus de la propriété attribués aux assurés	x	x	x	x	x	x	x									x	x	x	x	x	x	
D.45	- Loyers	x	x	x	x	x	x	x															
R212	Total des ressources	x	x	x	x	x	x	x															
TINT	Total des intérêts (y compris SIFIM)	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x	x							
	Emplois																						
D.3	Subventions à payer	x				x				x	x				x								

D.31	- Subventions sur les produits	X			X					X	X				X	
D.39	- Autres subventions sur la production	X			X					X	X				X	
D.4	Revenu de la propriété	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
D.41	- Intérêts ¹⁾²⁾	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
D.42	- Revenus distribués des sociétés	X	X	X	X	X				X	X	X	X			X
D.43	- Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	X	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X
D.44	- Revenus de la propriété attribués aux assurés	X		X		X				X	X	X	X			X
D.45	- Loyers	X	X	X	X	X	X	X								
B.5g	Revenu national brut/Solde brut des revenus primaires	X	X	X	X	X	X	X								
U212	Total des emplois	X	X	X	X	X	X	X								
TINT	Total des intérêts (y compris SIFIM)	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X

II.2 Compte de distribution secondaire du revenu

		Secteurs														
		S.1	S.11	S.12	S.13	S.14/S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2	S.21	S.211	S.2111	S.2112	S.212	S.22
Ressources																
B.5g	Revenu national brut/Solde brut des revenus primaires	X	X	X	X	X	X	X								
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	X			X					X	X	X	X	X		X
D.51	- Impôts sur le revenu	X			X					X	X	X	X	X		X
D.59	- Autres impôts courants	X			X					X	X	X	X	X		X
D.6	Cotisations et prestations sociales	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X		X
D.61	- Cotisations sociales	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X		X
D.611	- - Cotisations sociales effectives	X	X	X	X	X	X	X								
D.612	- - Cotisations sociales imputées	X	X	X	X	X	X	X								
D.62	- Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	X				X	X			X	X	X	X	X		X
D.63	- Transferts sociaux en nature	X				X	X									
D.7	Autres transferts courants	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
D.71	- Primes nettes d'assurance dommages	X		X						X	X	X	X	X		X
D.72	- Indemnités d'assurance dommages	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X		X
D.74	- Coopération internationale courante	X			X					X	X	X	X	X	X	X
D.75	- Transferts courants divers 2)	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
D.751	- - Quatrième ressource propre basée sur le RNB									X					X	
R22	Total des ressources	X	X	X	X	X	X	X								
Emplois																
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X		X
D.51	- Impôts sur le revenu	X	X	X		X	X			X	X	X	X	X		X
D.59	- Autres impôts courants	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X		X
D.6	Cotisations et prestations sociales	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
D.61	- Cotisations sociales	X				X	X			X	X	X	X	X	X	X
D.611	- - Cotisations sociales effectives	X				X	X									

D.612	- - Cotisations sociales imputées	x				x	x	x									
D.62	- Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x
D.63	- Transferts sociaux en nature	x			x	x		x									
D.7	Autres transferts courants	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x
D.71	- Primes nettes d'assurance dommages	x	x	x	x	x	x	x									
D.72	- Indemnités d'assurance dommages	x															
D.74	- Coopération internationale courante	x			x												
D.75	- Transferts courants divers 2)	x	x	x	x	x	x	x									
D.751	- - Quatrième ressource propre basée sur le RNB	x			x												
B.7g	Revenu disponible ajusté	x	x	x	x	x	x	x									
U22	Total des emplois	x	x	x	x	x	x	x									
- D.63	- (moins) transferts sociaux en nature	x			x	x		x									
B.6g	Revenu disponible brut	x	x	x	x	x	x	x									

II.4.1 Compte d'utilisation du revenu disponible

II.4.1 Compte d'utilisation du revenu disponible		Secteurs															
		S.1	S.11	S.12	S.13	S.14/S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2	S.21	S.211	S.2111	S.2112	S.212	S.22	
Ressources																	
B.6g	Revenu disponible brut	x	x	x	x	x	x	x									
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	x				x	x		x				x	x		x	
R241	Total des ressources	x	x	x	x	x	x	x									
Emplois																	
P.3	Dépense de consommation finale	x			x	x	x	x									
P.31	- Dépense de consommation individuelle	x			x	x	x	x									
P.32	- Dépense de consommation collective	x			x												
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	x	x	x	x	x		x	x				x	x		x	
B.8g	Épargne brute	x	x	x	x	x	x	x									
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur								x				x	x	x	x	
U241	Total des emplois	x	x	x	x	x	x	x									

III.1.1 Comptes des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital		Secteurs																
		S.1	S.11	S.12	S.13	S.14/S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2	S.21	S.211	S.2111	S.2112	S.212	S.22		
Variations des passifs et de la valeur nette																		
B.8g	Épargne nette	x	x	x	x	x	x	x										
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur									x	x	x	x	x	x	x	x	
D.9	Transferts en capital	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
D.91	- Impôts en capital	x				x												
D.92	- Aides à l'investissement 2)	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x			x		
D.92fromS212toS13	-- Aides à l'investissement des institutions de l'UE aux administrations publiques	x				x												
D.99	- Autres transferts en capital 2)	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
R311	Variations totales des passifs et de la valeur nette	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
Variations des actifs																		
D.9	Transferts en capital	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
D.91	- Impôts en capital	x	x	x		x	x	x		x	x	x	x			x		
D.92	- Aides à l'investissement 2)	x				x					x	x	x	x	x	x		
D.92fromS212toS13	-- Aides à l'investissement des institutions de l'UE aux administrations publiques									x	x				x			
D.99	- Autres transferts en capital 2)	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
K.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	x	x	x	x	x	x	x										
B.10.1	Variations totales des actifs	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
U311	Variations des actifs	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
III.1.2 Compte des acquisitions d'actifs non financiers		Secteurs																
		S.1	S.11	S.12	S.13	S.14/S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2	S.21	S.211	S.2111	S.2112	S.212	S.22		
Variations des passifs et de la valeur nette																		
B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
K.1	Consommation de capital fixe	x	x	x	x	x	x	x										
R312	Variations totales des passifs et de la valeur nette	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
Variations des actifs																		
P.5	Formation brute de capital	x	x	x	x	x	x	x										
P.51	- Formation brute de capital fixe	x	x	x	x	x	x	x										
P.52	- Variation de stocks	x	x	x	x	x	x	x										
P.53	- Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	x	x	x	x	x	x	x										
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
B.9	Capacité/besoin de financement	x	x	x	x	x	x	x										
U312	Variations totales des actifs	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
DB.9	Écart entre la capacité/le besoin de financement des comptes financiers	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		

■ = cellules non pertinentes

■ x ■ = requis

■ = sur base volontaire

1) Les intérêts sont enregistrés sans les SIFIM

2) Pour cette opération du secteur S13, il convient d'effectuer la consolidation au sien de chaque sous-secteur et entre les sous-secteurs des administrations publiques; c'est-à-dire l'administration centrale, les administrations des administrations locales et les administrations de sécurité sociale États fédérés

Ventilation du secteur S2:

- 1990-1994 total

- 1995-1998: total et union monétaire

- 1999 à partir de 1999: union monétaire/autres États membres de l'UE25/institutions de l'UE/pays tiers et organisations internationales

Tableau 9 – Impôts et cotisations sociales par type et par sous-secteur bénéficiaire*

Code	Opération
D.2	<i>Impôts sur la production et les importations</i>
D.21	Impôts sur les produits
D.211	Taxes de type TVA
D.212	Impôts et droits sur les importations à l'exclusion de la TVA
D.2121	Droits sur les importations
D.2122	Impôts sur les importations, à l'exclusion de la TVA et des droits sur les importations
D.2122a	Droits sur les produits agricoles importés
D.2122b	Montants monétaires compensatoires sur les importations
D.2122c	Droits d'accise
D.2122d	Taxe générale sur les ventes
D.2122e	Impôts sur services spécifiques
D.2122f	Bénéfices des monopoles à l'importation
D.214	Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations
D.214a	Droits d'accise et taxes à la consommation
D.214b	Droits de timbre
D.214c	Impôts sur les opérations financières et les opérations en capital
D.214d	Impôts sur l'immatriculation des véhicules
D.214e	Droits sur les divertissements publics
D.214f	Impôts sur les gains de loterie ou de jeu
D.214g	Impôts sur les primes d'assurances
D.214h	Autres impôts sur des services spécifiques
D.214i	Impôts généraux sur les ventes ou le chiffre d'affaires
D.214j	Bénéfices des monopoles fiscaux
D.214k	Droits d'exportation et montants monétaires compensatoires sur les exportations
D.214l	Autres impôts sur les produits n.c.a.
D.29	Autres impôts sur la production
D.29a	Impôts fonciers, impôts immobiliers ou impôts sur d'autres structures

D.29b	Impôts sur l'usage d'actifs
D.29c	Total des impôts sur la masse salariale
D.29d	Impôts sur les opérations internationales
D.29e	Patentes et licences
D.29f	Impôts sur la pollution
D.29g	Sous-compensation de la TVA (système à taux forfaitaire)
D.29h	Autres impôts nets sur la production n.c.a.
<i>D.5</i>	<i>Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.</i>
D.51	Impôts sur le revenu
D.51a + D.51c1	Impôts sur le revenu individuel ou le revenu des ménages, y compris gains d'exploitation
D.51a	Impôts sur le revenu individuel ou le revenu des ménages, à l'exclusion des gains d'exploitation**
D.51c1	Impôts sur les gains d'exploitation individuelle ou du ménage**
D.51b + D.51c2	Impôts sur le revenu ou les bénéfices des sociétés, y compris gains d'exploitation
D.51b	Impôts sur les revenus ou les bénéfices des sociétés à l'exclusion des gains d'exploitation**
D.51c2	Impôts sur les gains d'exploitation des sociétés**
D.51c3	Autres impôts sur les gains d'exploitation**
D.51C	Impôts sur les gains d'exploitation
D.51D	Impôts sur les gains de loterie ou de jeu
D.51E	Autres impôts sur le revenu n.c.a.
D.59	Autres impôts courants
D.59a	Impôts courants sur le capital
D.59b	Taxe de vote
D.59c	Taxe de dépense
D.59d	Paiements des ménages pour licences
D.59e	Impôts sur les opérations internationales
D.59f	Autres impôts courants n.c.a.
D.91	Impôts en capital
D.91a	Impôts sur les transferts en capital

D.91b	Levées de capital
D.91c	Autres impôts en capital n.c.a.
D.2 + D.5 + D.91	<i>Total des recettes fiscales</i>
D.611	Cotisations sociales effectives
D.6111	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
D.61111	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des employeurs
D.61112	Cotisations sociales effectives volontaires des employeurs
D.6112	Cotisations sociales à la charge des salariés
D.61121	Cotisations sociales obligatoires à la charge des salariés
D.61122	Cotisations sociales volontaires à la charge des salariés
D.6113	Cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi
D.61131	Cotisations sociales obligatoires des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi
D.61132	Cotisations sociales volontaires des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi
D.612	Cotisations sociales imputées
D.995	Transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales notifiés mais non susceptibles d'être perçus ⁽¹⁾
D.99521	Impôts sur les produits notifiés mais non susceptibles d'être perçus ⁽¹⁾
D.99529	Autres impôts sur la production notifiés mais non susceptibles d'être perçus ⁽¹⁾
D.99551	Impôts sur les revenus notifiés mais non susceptibles d'être perçus ⁽¹⁾
D.99559	Autres impôts courants notifiés mais non susceptibles d'être perçus ⁽¹⁾
D.9956111	Cotisations sociales effectives des employeurs notifiées mais non susceptibles d'être perçues ⁽¹⁾
D.9956112	Cotisations sociales des employeurs notifiées mais non susceptibles d'être perçues ⁽¹⁾
D.9956113	Cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi notifiées mais non susceptibles d'être perçues ⁽¹⁾
D.99591	Impôts en capital notifiés mais non susceptibles d'être perçus ⁽¹⁾
D.2 + D.5 + D.91 + D.611 - D.995	<i>Produit total des impôts et cotisations sociales après déduction des montants notifiés mais non susceptibles d'être perçus</i>
D.2 + D.5 + D.91	<i>Produit total des impôts et cotisations sociales (y compris cotisations sociales imputées) après déduction des montants notifiés mais non susceptibles d'être perçus</i>

+ D.611 + D.612 - D.995	
-------------------------------	--

* Secteur et sous-secteurs:

S.13 Administrations publiques. Ventilation des sous-secteurs:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

S.212 Institutions de l'UE:

** à titre facultatif.

1) Ventilation par sous-secteur bénéficiaire à titre facultatif.

Tableau 10 – Tableau par branche d'activité et par région (NUTS II), prix courants

Code	Liste des variables	Ventilation
D.1	1. Rémunération des salariés	A6
P.51	2. Formation brute de capital fixe	A6
	3. Emploi en milliers d'heures travaillées	
ETO	- Total	A6
EEM	- Salariés	A6

Tableau 11 – Dépenses des administrations publiques par fonction

Code	Liste des variables	Fonction	Ventilation par sous-secteur ⁽¹⁾
P.5 + K.2	Formation brute de capital + acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.5	Formation brute de capital	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.51	<i>dont formation brute de capital fixe ⁽³⁾</i>	COFOG divisions COFOG groups	S.13
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.1	Rémunération des salariés	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.3	Subventions	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4	Revenus de la propriété ⁽²⁾	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4_S.1311	<i>dont revenus à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) ^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1312, S.1313, S.1314
D.4_S.1312	<i>dont revenus à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) ^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1311, S.1313, S.1314
D.4_S.1313	<i>dont revenus à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) ^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1311, S.1312, S.1314
D.4_S.13.14	<i>dont revenus à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) ^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1311, S.1312, S.1313
D.62 + D.6311 + D.63121 + D.63131	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature et transferts sociaux en nature liés à des dépenses sur les produits fournis aux ménages et via les producteurs de marchés à payer	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.2 + D.29 + D.5 + D.8	Consommation intermédiaire + autres impôts sur la production + impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. + ajustements pour variations des droits des ménages sur les fonds de pension	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.2	Consommation intermédiaire	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.29 + D.5 + D.8	Autres impôts sur la production + impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. + ajustements pour variations des droits des ménages sur les fonds de pension	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7	Autres transferts courants ⁽²⁾	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7_S.1311	<i>dont transferts à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) ^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1312, S.1313, S.1314
D.7_S.1312	<i>dont transferts à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) ^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1311, S.1313, S.1314

D.7_S.1313	<i>dont transferts à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313)^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1311, S.1312, S.1314
D.7_S.13.14	<i>dont transferts à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314)^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1311, S.1312, S.1313
D.9	Transferts en capital ⁽²⁾	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.92	<i>dont aides à l'investissement⁽³⁾</i>	COFOG divisions COFOG groups	S.13
D.9_S.1311	<i>dont aides à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311)^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1312, S.1313, S.1314
D.9_S.1312	<i>dont aides à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312)^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1311, S.1313, S.1314
D.9_S.1313	<i>dont aides à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313)^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1311, S.1312, S.1314
D.9_S.1314	<i>dont aides à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314)^{(2) (3)}</i>	COFOG divisions	S.1311, S.1312, S.1313
TE	Dépense totale	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.3	Dépense de consommation finale	COFOG divisions COFOG groups ⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

1) Ventilation des sous-secteurs:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

Rétropolations pour les sous-secteurs S.1311, S.1312, S.1313 et S.1314 et informations de contrepartie pour D.4, D.7 et D.9 à partir de 1995.

2) Pour les données relatives aux sous-secteurs, la consolidation doit être faite pour chaque sous-secteur, mais pas entre sous-secteurs. Les données du secteur S13 correspondent à la somme des données des différents sous-secteurs, à l'exception des postes D4, D7 et D9 (ainsi que leurs sous-postes) pour lesquels il convient de consolider les données entre sous-secteurs.

3) facultatif.

Tableau 12 – Tableau par branche d’activité et par région (NUTS III)

Code	Liste des variables	Ventilation
B1.g	1. Valeur ajoutée brute aux prix de base (prix courants)	A6
	2. Emploi (en milliers de personnes)	
ETO	- Total	A6
EEM	- Salariés	A6

Tableau 13 – Compte des ménages par région (NUTS II)

<i>Compte d’affectation des revenus primaires des ménages</i>			
Code	Emplois	Code	Ressources
D.4	1. Revenus de la propriété	B.2/B.3	3. Excédents d’exploitation/revenus mixtes
B.5	2. Solde net des revenus primaires	D.1	4. Rémunération des salariés
		D.4	5. Revenus de la propriété
<i>Compte de distribution secondaire du revenu des ménages</i>			
Code	Emplois	Code	Ressources
D.5	6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	B.5	10. Solde net des revenus primaires
D.61	7. Cotisations sociales	D.62	11. Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
D.7	8. Autres transferts courants	D.7	12. Autres transferts courants
B.6	9. Revenu net disponible		

Tableau 15 – Tableau des ressources aux prix de base, et passage aux prix d'acquisition, prix: courants, constants de l'année précédente

n = 60, m = 60

		Branches d'activité (NACE A60)	Σ (1)	Importations caf**	Total des ressources aux prix de base	Marges commerciales et de transport	Impôts moins subventions sur les produits	Total des ressources aux prix d'acquisition
		1 2 3 4..... n						
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1	(1)	Production aux prix de base par produit et par branche d'activité		a) Intra-UE caf ²⁾ b) de membres de l'UEM caf ¹⁾ c) De pays n'appartenant pas à l'UEM caf ¹⁾ d) Extra-UE caf ²⁾ e) Total				
2								
3								
4								
.								
.								
.								
Produits (CPA)								
.								
.								
m								
Σ (1)		Production totale par branche d'activité						
Postes d'ajustement:	(2)							
- Caf/fab sur les importations								
- Achats directs à l'étranger par des résidents.						-	-	
(1) + (2)								

Total dont:								
- Production marchande								
- Production pour emploi final propre	(3)			-	-	-	-	
- Autre production non-marchande				-	-	-	-	

1) Facultatif

2) Ventilation des importations:

- Jusqu'en 2003 la ventilation en UE-15/Union monétaire (facultatif)/ autres États membres de l'UE-15 (facultatif)/ hors UE-15;
- Depuis 2004, ventilation en UE-25/Union monétaire (facultatif)/ autres États membres de l'UE-25 (facultatif)/hors UE-25.

Tableau 16 – Tableau des emplois aux prix d'acquisition, prix: courants et constants de l'année précédente

n = 60, m = 60

		Branches d'activité (NACE A60) 1 2 3..... n	Σ (1)	Emplois finals a) b) c) d) e) f) g) h)	Σ (3)	Σ (1) + Σ (3)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Produits (CPA)	1 2 3 m	(1)	Consommation intermédiaire aux prix d'acquisition par produit et par branche d'activité	Emplois finals aux prix d'acquisition: Dépenses de consommation finale: a) des ménages b) des ISBL au service des ménages c) des administrations publiques d) total Formation brute de capital: e) formation brute de capital fixe f) variations des stocks g) acquisitions moins cessions d'objets de valeur ¹⁾ h) exportations fab ²⁾ : - intra-UE - à destination des membres de l'UEM ¹⁾ - hors UEM ¹⁾ - extra-UE		
Σ (1)	(2)	Total de la consommation intermédiaire par branche d'activité		Total des emplois finals par type		Total des emplois
Postes d'ajustement:						
Corrections Caf/fab sur les exportations		0		0 (sauf. exportations)	0 (sauf. exportations)	
- Achats directs à l'étranger par les résidents	(3)	0		0 (sauf. S.14)	0 (sauf. S.14)	
- Achats sur le territoire national par des non-résidents		0		0 (sauf. S.14 et exportations)	0 (sauf. S.14 and exportations)	

$\Sigma (2) + \Sigma (3)$	(4)			
- Rémunération des salariés³⁾ - Salaires et traitements³⁾ - Autres Impôts nets sur la production³⁾ - Consommation de capital fixe³⁾ - Excédent d'exploitation net³⁾ - Excédent d'exploitation brut³⁾ - Revenus mixtes bruts^{1), 3)} - Valeur ajoutée aux prix de base³⁾ - Production aux prix de base³⁾	(5)			
Données supplémentaires:				
- Formation de capital fixe³⁾ - Stock de capital fixe³⁾ - Apport de main-d'œuvre (milliers de personnes)	(6)			

1) Facultatif

2) Ventilation des exportations: - Jusqu'en 2003 la ventilation en UE-15/Union monétaire (facultatif)/ autres États membres de l'UE-15 (facultatif)/ hors UE-15;
- Depuis 2004, ventilation en UE-25/Union monétaire (facultatif)/ autres États membres de l'UE-25 (facultatif)/hors UE-25.

3) Uniquement à prix courants

Tableau 17 – Tableau entrées-sorties symétrique aux prix de base (produit fois produit*), prix courants

n = 60

		Produits 1 2 3.....n	Σ (1)	Emplois finals a) b) c) d) e) f) g) h)	Σ (3)	Σ (1) + Σ (3)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Produits	1	(1)		Emplois finals aux prix d'acquisition:		
	2			Dépenses de consommation finale:		
	3			a) des ménages		
	.			b) des ISBL au service des ménages		
	.			c) des administrations publiques		
	.			d) total		
	.			Formation brute de capital:		
	.			e) formation brute de capital fixe		
	.			f) variations des stocks		
	.			g) variations d'objets de valeur ¹⁾		
	.			h) exportations fab ²⁾ :		
	.			- intra-UE		
	.			- vers les membres de l'UEM ¹⁾		
	.			- vers des pays non-membres de l'UEM ¹⁾		
	n			- extra-UE		
Σ (1)	(2)	Total de la consommation intermédiaire de produit intérieur par produit		Emplois finals aux prix de base par type		Total des emplois aux prix de base
Impôts moins subventions sur les produits	(3)	Impôts nets sur les produits par produit		Impôts sur les produits par type d'emploi final		Total des impôts net sur la production
Σ (1) + (3)	(4)	Total de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition par produit		Total des emplois finals par type aux prix d'acquisition		Total des emplois aux prix d'acquisitions

Rémunération des salariés Salaires et traitements - Autres impôts net sur la production - Consommation de capital fixe - Excédent d'exploitation net - Excédent d'exploitation brut - Revenus mixtes bruts ¹⁾ - Valeur ajoutée aux prix de base	(5)		
Importations intra-communautaires ²⁾ - importations de membres de l'UEM ¹⁾ - importations de pays hors UEM ¹⁾ Importations extra-communautaires ²⁾	(6)		
Σ (6)	(7)	Importations caf par produit	
(5) + (7)	(8)	Approvisionnement aux prix de base par produit	

* Ventilation «branche d'activité par branche d'activité» pour autant qu'il s'agisse d'une bonne approximation de la ventilation «produit par produit».

1) À titre facultatif

2) Ventilation des exportations/importations:

- Jusqu'en 2003 la ventilation en UE-15/Union monétaire (facultatif)/ autres États membres de l'UE-15 (facultatif)/ hors UE-15
- Depuis 2004, ventilation en UE-25/Union monétaire (facultatif)/ autres membres de l'UE-25 (facultatif)/hors UE-25.

Tableau 18 – Tableau entrées-sorties symétrique de la production intérieure aux prix de base (produit x produit*), prix courants

n = 60

		Produits 1 2 3.....n	Σ (1)	Emplois finals a) b) c) d) e) f) g) h)	Σ (3)	Σ (1) + Σ (3)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Produits	1 2 3 n	(1) Production intérieure: consommation intermédiaire aux prix de base (produit x produit)		Emplois finals aux prix d'acquisition: Dépense de consommation finale: a) des ménages b) des ISBL au service des ménages c) des administrations publiques d) total Formation brute de capital: e) formation brute de capital fixe f) variations des stocks g) variations des objets de valeur ¹⁾ h) exportations fab ²⁾ : - intra UE - vers des membres de l'UEM ¹⁾ - vers des pays non membres de l'UEM ¹⁾ - extra UE		
Σ (1)	(2)	Total de la consommation intermédiaire de produits intérieure par produit		Emploi final de la production intérieure		Total de la production intérieure
Emploi de produits importés	(3)	Total de la consommation intermédiaire de produits importés, par produit, caf		Emploi final de produits importés, caf		Total des importations
Impôts moins subventions sur les produits	(4)	Impôts nets sur les produits destinés à la consommation intermédiaire par produit		Impôts nets sur les produits destinés aux emplois finals		Total des impôts nets sur les produits
Σ (1) + (3) + (4)	(5)	Total de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition par produit		Total des emplois finals par type aux prix des acquisitions		Total des emplois

Rémunération des salariés				
Salaires et traitements				
- Autres impôts nets sur la production	(6)			
- Consommation de capital fixe				
- Excédent d'exploitation net				
- Revenus mixtes bruts ¹⁾				
- Excédent d'exploitation brut				
- Valeur ajoutée aux prix de base				
- Production aux prix de base				

* Ventilation «branche d'activité par branche d'activité» pour autant qu'il s'agisse d'une bonne approximation de la ventilation «produit par produit».

1) Facultatif

2) Ventilation des exportations:

- Jusqu'en 2003 la ventilation en UE-15/Union monétaire (facultatif)/ autres États membres de l'UE-15 (facultatif)/ hors UE-15;
- Depuis 2004, ventilation en UE-25/Union monétaire (facultatif)/ autres membres de l'UE-25 (facultatif)/hors UE-25.

Tableau 19 – Tableau entrées-sorties symétrique pour les importations aux prix de base (produit x produit*) caf, prix courants

n = 60

		Produits 1 2 3..... n	Σ (1)	Emplois finals a) b) c) d) e) f) g) h)	Σ (3)	Σ (1) + Σ (3)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Produits	1	(1) Importations: Consommation intermédiaire aux prix de base (produit par produit)		Emplois finals aux prix d'acquisition:		
	2			Dépense de consommation finale:		
	3			a) des ménages		
	.			b) des ISBL au service des ménages		
	.			c) des administrations publiques		
	.			d) total		
	.			Formation brute de capital:		
	.			e) Formation brute de capital fixe		
	.			f) Variations des stocks		
	n			g) variations des objets de valeur ¹⁾		
Σ (1)		(2)		h) exportations fab ²⁾ :		Total des importations
				- intra UE		
				- vers des membres de l'UEM ¹⁾		
				- vers des pays non-membres de l'UEM ¹⁾		
				- extra UE		
				Emploi final de produits importés aux prix de base		

* Ventilation «branche d'activité par branche d'activité» pour autant qu'il s'agisse d'une bonne approximation de la ventilation «produit par produit».

1) Facultatif

2) Ventilation des exportations:- Jusqu'en 2003 la ventilation en UE-15/Union monétaire (facultatif)/ autres États membres de l'UE-15 (facultatif)/ hors UE-15;

- Depuis 2004, ventilation en UE-25/Union monétaire (facultatif)/ autres membres de l'UE-25 (facultatif)/hors UE-25.

Tableau 20 – Tableau croisé des actifs fixes par branche d’activité et par produit

Code	Liste des variables	Ventilation des branches d’activité*	Ventilation des produits	Unité
AN.11g	1. Actifs fixes bruts	A17/A31/A60	AN_F6 [†]	- Frais de remplacement courants - Frais de remplacement constants
AN.11n	2. Actifs fixes nets	A17/A31/A60	AN_F6 [†]	- Frais de remplacement courants - Frais de remplacement constants

* A17 obligatoire

A31/A60: facultatif

Tableau 22 – Tableau croisé de la formation brute de capital fixe par branche d’activité et par produit

Code	Liste des variables	Ventilation des Branches d’activité*	Ventilation des actifs	Unité
P.51	1. Formation brute de capital fixe	A17/A/31A60	AN_F6 [†]	- Prix courants - Prix de l’année précédente et volumes chaînés

* A31/A60: facultatif

Tableau 26 – Bilan des actifs non financiers

Code	liste des variables*	Ventilation des secteurs
AN.1	1. Actifs produits	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.11	2. Actifs fixes	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.111	3. Actifs fixes corporels	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1111	4. Logements	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1112	5. Autres bâtiments et ouvrages de génie civil	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.11121	6. Bâtiments non résidentiels	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.11122	7. Autres ouvrages de génie civil	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1113	8. Machines et équipement	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1114	9. Actifs cultivés	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.112	10. Actifs fixes incorporels	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1121	11. Prospection minière et pétrolière	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1122	12. Logiciels	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1123	13. Œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1129	14. Autres actifs fixes incorporels	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.12	15. Stocks	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.13	16. Objets de valeur	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.2	17. Actifs non produits	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.21	18. Actifs corporels non produits	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.211	19. Terrain	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.212	20. Gisements	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.213 + AN.214	21. Ressources biologiques non cultivées et réserves d'eau	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.22	22. Actifs incorporels non produits	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15

* Facultatif: tous postes à l'exclusion de AN.1111, logements

Unité: frais de remplacement courants

DÉROGATIONS PAR PAYS

1. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

1.1. Dérogations pour les tableaux

Tableau No	Variable/poste	Dérogation	Période couverte par la dérogation	Jusqu'à
Ensemble des tableaux	Ensemble des variables/postes	Rétropolations avant 1995: à ne pas transmettre	Avant 1995	---

2. ALLEMAGNE

2.1. Dérogation pour les tableaux

Tableau No	Variable/poste	Dérogation	Période couverte par la dérogation	Jusqu'à
Ensemble des tableaux	Ensemble des variables/postes	Rétropolations avant 1991: République fédérale d'Allemagne avant la réunification	Avant 1991	---

3. ESTONIE

3.1. Dérogations pour les tableaux

Tableau No	Variable/poste	Dérogation	Période couverte par la dérogation	Jusqu'à
Ensemble des tableaux	Ensemble des variables/postes	Rétropolations avant 1995: à ne pas transmettre	Avant 1995	---

4. LETTONIE

4.1. Dérogations pour les tableaux

Tableau No	Variable/poste	Dérogation	Période couverte par la dérogation	Jusqu'à
Ensemble des tableaux	Ensemble des variables/postes	Rétropolations avant 1995: à ne pas transmettre	Avant 1995	---

5. LITHUANIE

5.1. Dérogations pour les tableaux

Tableau No	Variable/poste	Dérogation	Période couverte par la dérogation	Jusqu'à
Ensemble des tableaux	Ensemble des variables/postes	Rétropolations avant 1995: à ne pas transmettre	Avant 1995	---

6. HONGRIE

6.1. Dérogations pour les tableaux

Tableau No	Variable/poste	Dérogation	Période couverte par la dérogation	Jusqu'à
Ensemble des tableaux	Ensemble des variables/postes	Rétropolations avant 1995: à ne pas transmettre	Avant 1995	---

7. POLOGNE

7.1. Dérogations pour les tableaux

Tableau No	Variable/poste	Dérogation	Période couverte par la dérogation	Jusqu'à
Ensemble des tableaux	Ensemble des variables/postes	Rétropolations avant 1995: à ne pas transmettre	Avant 1995	---

8. SLOVÉNIE

8.1. Dérogations pour les tableaux

Tableau No	Variable/poste	Dérogation	Période couverte par la dérogation	Jusqu'à
Ensemble des tableaux	Ensemble des variables/postes	Rétropolations avant 1995: à ne pas transmettre	Avant 1995	---

9. SLOVAQUIE

9.1. Dérogations pour les tableaux

Tableau No	Variable/poste	Dérogation	Période couverte par la dérogation	Jusqu'à
Ensemble des tableaux	Ensemble des variables/postes	Rétropolations avant 1995: à ne pas transmettre	Avant 1995	---

»